

Données personnelles de la ou du stagiaire

Stages obligatoires ECG

A remettre à la personne responsable de stage du lieu de pratique

Pour rappel : Assurance accidents professionnels

Si un·e élève effectue un stage durant sa scolarité au Lycée, il est de la responsabilité de l'employeuse ou de l'employeur de l'assurer au sens de l'assurance accidents LAA (art.1, alinéa 1) et ceci sans aucun lien avec le versement d'un salaire ou non¹.

Stagiaire ECG

Nom :

Prénom :

Rue :

N° postal et localité :

N° tél. :

N° natel :

Date de naissance :

Classe :

Coordonnées de la personne référente de l'école (mentor)

Nom :

Prénom :

¹ Dans le cas exceptionnel où l'employeur n'aurait pas d'assurance accident pour l'accueil d'un stagiaire, un formulaire « Placement en stage d'information professionnelle » est à disposition à l'OCOSP concernant l'assurance accident. Avant le début du stage, l'élève peut aller chercher le formulaire et le faire signer à l'employeuse ou l'employeur avant de le retourner à l'OCOSP.